



Obtenir une VAE

L'ESCT vous propose d'obtenir l'un des titres professionnels suivants avec le dispositif VAE :

Niveau 5 au RNCP (Niveau BAC+2)

- Conducteur-trice de Travaux du Bâtiment et du Génie Civil - *Code RNCP n°35027*
- Conducteur-trice de Travaux, TP - *Code RNCP n°34283*
- Technicien-e Supérieur-e du Bâtiment, option Économie de la Construction - *Code RNCP n°34886*

Possibilité de valider un ou plusieurs CCP. En cas de validation partielle de la certification, possibilité de repasser le ou les CCP (Certificat de compétence professionnelle) manquant(s) dans un délai de 1 an pour l'obtention du titre.

Niveau 6 au RNCP (BAC+3)

- Chargé(e) d'Affaires BTP - *Code RNCP n° 29819*
Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

Niveau 7 au RNCP (Niveau BAC+5)

- Directeur de Travaux (Titre conçu et exclusivement délivré par l'ESCT) - *Code RNCP n°21646*
Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

La VAE - Validation des Acquis de l'Expérience vous permet de faire reconnaître les compétences que vous avez acquises auparavant sur le terrain.

Prérequis

La VAE est ouverte à toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité et son statut (salarié, demandeur d'emploi, ...). Pour bénéficier de la VAE, vous devrez justifier d'au moins un an d'expérience professionnelle **en rapport direct avec le titre visé.**

Si les expériences doivent avoir été réalisées dans le même domaine professionnel, en revanche tous les statuts sont acceptés : salarié, non salarié (profession libérale, artisan, commerçant), fonctionnaire, demandeur d'emploi, bénévole, volontaire, etc.

L'activité professionnelle peut avoir été pratiquée en France ou à l'étranger (au sein d'une entreprise française). Elle peut être actuelle ou révolue, continue ou discontinuée, être ou avoir été réalisée à temps plein ou à temps partiel.

Dossier de recevabilité

Pour obtenir une VAE, vous devrez d'abord transmettre un dossier de recevabilité (délivré sur demande par l'ESCT) et justifier de vos expériences professionnelles réalisées auparavant.

Épreuves de la VAE

En fonction du titre que vous visez, vous devrez rédiger un mémoire ou passer différentes épreuves écrites et vous soutiendrez oralement un projet devant un jury de professionnels.



**VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)
PHASE DE RECEVABILITE ET DE PRESENTATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE**

Phase 1 : Entretien (téléphonique, mail ou en face en face) avec le candidat

Envoi du livret 1 : dossier de recevabilité Cerfa n° 12818*02 et la notice.

Envoi de la procédure d'accompagnement.

Phase 2 : Dossier de recevabilité : Livret 1.

Vous complétez le livret 1 et vous nous le retournez.

Analyse du projet par le responsable VAE et un expert du domaine professionnel du candidat.

Information du candidat sur le déroulement de la procédure VAE et sur la nature du dossier qui sera présenté au jury.

Vous recevez un avis dans un délai de 3 semaines sur la recevabilité de votre dossier.

Remise du dossier 2 (Livret VAE n°2).

Phase 3 : Elaboration du dossier VAE n°2

Le candidat élabore son dossier à l'aide du livret 2. Pour se faire, s'il le souhaite, il peut bénéficier d'une aide* (cf procédure d'accompagnement).

L'accompagnement est une aide méthodologique individualisée permettant au candidat d'analyser ses activités pour les traduire en termes de compétences, de capacités, de connaissances, au regard du référentiel visé.

Cet accompagnement facultatif est personnalisé (échanges par téléphone et par mail) dans la limite de cinq rendez-vous téléphoniques de 45 minutes chacun.

N.B. : le candidat est libre d'opter ou non pour cet accompagnement.

Phase 4 : Examen du dossier et Jury

Après réception et examen des dossiers n°1+2, le candidat est convoqué devant un jury constitué de professionnels et s'entretient sur la nature et la qualité des expériences présentées dans le dossier. Cet entretien a pour objectif de conforter le jury dans sa décision.

Nature des évaluations pour la délivrance du titre :

- 1) validation sur dossier et mise en situation professionnelle : examen du dossier de validation et des mises en situations professionnelles réalisées par le candidat.
- 2) validation par entretien du candidat avec le jury.

Tarif :

VAE avec accompagnement : 3000 € TTC

VAE sans accompagnement : 1200 € TTC

Accessibilité aux personnes présentant une situation de handicap.

